

Le présent document fait état des notes prises par les rapporteurs lors des ateliers organisés dans le cadre de la Conférence régionale.

Atelier 1

Le patrimoine religieux : un lieu de culture et de lien social

Nous soulignons la présence à cet atelier de :

- *Mgr Jean Gagnon, évêque de Gaspé*
- *M. James Sweeney, registraire du diocèse anglican de Québec*

Sans tomber dans la nostalgie, comment faire en sorte que ces magnifiques témoins prennent une part active dans la volonté d’affirmation de notre identité régionale?

Il faut identifier notre actif patrimonial dans chacune de nos églises. Ensuite, se l’approprier et le valoriser.

Par exemple, à Matapédia, la Municipalité a acheté l’église. Elle sera transformée de façon que le culte continue à y être exercé, tout en étant l’hôte de concerts, d’expositions de peinture, etc. Le conseil de fabrique s’occupe alors du culte, et l’entretien du bâtiment est assuré par la Municipalité. Le cimetière est également entretenu par le conseil de fabrique.

Il faut tenter, lorsque c’est possible, de donner une autre fonction à des bâtiments qui peuvent être transformés.

L’église est le plus gros édifice du milieu. La population est vieillissante et elle est réticente à la convertir pour des activités autres que religieuses. C’est une démarche de longue haleine.

Un partenariat, lorsqu’il est possible, est un atout et aide beaucoup. Par exemple, lorsque le stationnement est contigu à celui de l’église, la Municipalité pourrait en assumer l’entretien.

À Cap-au-Renard et La Martre, il y a une église et une chapelle à entretenir. Des activités de financement s’y tiennent, telles que la vente de produits de la Coop.

À qui demande-t-on la permission si on veut transformer ou vendre l’église?

Le conseil de fabrique est le propriétaire de la chapelle ou de l’église et prend la décision. Cependant, lorsqu’il s’agit de dépenses majeures, il faut solliciter la permission de l’évêque, cela afin de protéger l’ensemble des paroisses, car dans l’éventualité où une paroisse déclarerait faillite, la dette serait assumée par l’ensemble des paroissiens du diocèse, ce qu’il faut éviter à tout prix. Dans le cas d’une vente, le conseil de fabrique prend la décision et l’évêché l’accompagne pour réaliser cette vente dans le meilleur intérêt de la communauté.

Pour une vente à la communauté, un coût symbolique est exigé, par exemple dans le cas d’une transformation du lieu en une bibliothèque municipale; sinon, la vente se réalise selon la valeur du marché. Pour l’évêché de Gaspé, si la vente est de type commercial, ce n’est pas sur la même base que si c’est pour un projet de la communauté. C’est la même procédure pour l’Église anglicane.

Où va l'argent dans le cas d'une vente?

L'argent retourne au conseil de fabrique si la paroisse continue d'exister. S'il y a un regroupement avec une autre communauté chrétienne, il y a un transfert de l'avoir.

Comment amener les paroissiens à accepter de modifier l'intérieur d'une église pour travailler, par exemple, en petits groupes, pour créer des espaces pour échanger avant et après les offices religieux?

C'est un travail de longue haleine et les membres du conseil de fabrique doivent assumer le leadership pour inciter les paroissiens à modifier leurs habitudes.

Il faut faire des changements sans être en compétition avec le milieu, et cela exige avant tout une bonne réflexion du milieu. Il faut aller lentement et bien expliquer. Des initiatives peuvent être prises. Par exemple, à Cap-Chat, un artisan a réalisé la reconstruction de la chaire et de la balustrade, ce qui est intéressant pour les paroissiens et les visiteurs.

On a également nos cimetières qui sont de grands livres. Qu'est-ce qu'on en fait?

Il est intéressant d'élaborer un parcours touristique de nos églises et cimetières. À Bonaventure, ils ont revu leur règlement sur le cimetière. Il est alors désormais offert aux paroissiens de léguer un montant placé en fiducie, qui constitue un fonds pour assurer les coûts d'entretien de leur cimetière.

À Pabos, le cimetière est bien entretenu et invitant. Une mise à jour de l'entretien du cimetière a été réalisée pendant quelques années par des projets des travailleurs mis à pied lors de la fermeture de l'usine. Les coûts du matériel seulement étaient à la charge de la fabrique.

Qu'advient-il des objets de culte lors de fermetures d'églises?

Il est très important de procéder à l'inventaire des objets de culte. Lors d'une fermeture, ces objets peuvent être offerts aux autres fabriques. Le conseil de fabrique de Pabos a acheté des pièces lors de la fermeture de la Maison de Cap-Noir. Il est dit que les diocèses de Montréal et de Québec disposent d'inventaires pour les paroisses qui ont besoin d'objets religieux.

Pour les cimetières, il est suggéré de faire l'inventaire des lots, et la gestion devrait en être assumée de façon indépendante pour mieux saisir l'avoir et les dépenses qui y sont reliés.

L'Écomusée de Tracadie prévoit une tournée patrimoniale de Carleton-sur-Mer et de Saint-Omer, incluant les églises et les cimetières, pendant l'été. C'est une belle façon de jumeler le religieux et le culturel.

Un pèlerinage religieux aura lieu cette année de Val-d'Espoir à Pointe-Navarre du 3 au 7 juillet prochain. C'est une belle façon de découvrir nos églises.

À New Carlisle, une tournée des cinq églises est offerte.

Là où il y a de grandes églises, ce n'est pas la même problématique que lorsque les bâtiments sont moins grands. Et certains se prêtent mieux que d'autres à une transformation.

Atelier 2

Le patrimoine religieux : un levier du développement local?

Est-ce possible de créer un comité de travail où propriétaires et citoyens participent à la mise en place de projets d'animation et d'activités de diffusion du patrimoine? Quelles stratégies permettraient de faire connaître le patrimoine religieux local pour que la population ait envie de se rapprocher de son église?

Il faut identifier nos besoins, ce qui nous manque. Il faut demander aux gens ce que nous pouvons faire. Il serait important de regrouper les intervenants religieux, socioéconomiques et les partenaires potentiels nécessaires pour réaliser les changements voulus. Cependant, le conseil de fabrique doit prendre le leadership en formant un comité regroupant toutes les instances pour mobiliser le milieu, faire l'inventaire des besoins et des façons de les satisfaire. Il est important de se servir des talents locaux pour développer des attraits touristiques. Par exemple, à Matapédia, un CD a été enregistré dans l'église construite en bois.

Il suffit de diffuser les transformations déjà réalisées dans nos églises; elles pourraient être de nature commerciale, communautaire et religieuse.

Le registraire anglican mentionne qu'une ancienne école datant de 1941 à Hartley a un contrat de location pour une période de 15 ans avec une bibliothèque située au deuxième étage. Cette location assure un revenu garanti.

Pour les cimetières, il est fait mention d'achat de deux columbariums à Chandler; c'est un moyen lucratif. Un formulaire de contrat a été accepté, au préalable, par l'évêché.

Qui sont les partenaires clés susceptibles de se sentir concernés et d'apporter des ressources profitables à vos projets? De quelles façons susciter leur intérêt?

Lorsque nous sollicitons des fonds, le choix des mots est très important. Par exemple, dans nos milieux, les Caisses Desjardins sont une source de fonds. Il existe le Programme d'aide au développement du milieu; il est important d'en connaître les critères et ensuite, de choisir les mots adaptés pour y répondre. Il faut connaître les programmes avant de faire des demandes financières. Il est important également de cibler adéquatement les bailleurs de fonds.

Il peut y avoir des tournées de familiarisation avec les partenaires potentiels pour développer un intérêt à notre cause.

L'Association touristique régionale, qui a une grande visibilité, peut être mise à contribution pour promouvoir un circuit touristique de notre patrimoine religieux.

Dans l'ambiance actuelle au Québec, on peut parler du religieux de façon ouverte, c'est-à-dire de façon œcuménique. Il faut s'ouvrir aux églises voisines et à celles d'autres traditions, et non fermer notre discours sur notre paroisse.

Il est fait mention de compter sur nos anciens qui demeurent désormais à l'extérieur de nos paroisses. Par exemple, leur rappeler, lors de campagnes de financement, qu'ils ont été baptisés, confirmés dans nos paroisses et que nous comptons sur leur soutien. À Chandler, lors d'une campagne de financement, cela a donné de bons résultats.

Pour le petit village éloigné, quoi faire?

Il existe un programme de fonds de soutien pour les territoires dévitalisés : le [Pacte rural](#). Pour le Vous pouvez consulter votre CLD pour connaître les critères, qui peuvent être différents d'une MRC à l'autre. Les ressources du gouvernement fédéral sont limitées, sauf pour les communautés autochtones (ex. : les Micmacs).

Il faut comprendre que la restauration d'une église, ce n'est pas sa réparation. Il est important de maintenir la hiérarchisation patrimoniale régionale de l'*Inventaire des lieux de culte du Québec* (www.lieuxdeculte.qc.ca) afin de pouvoir bénéficier de l'aide à la restauration du patrimoine religieux, administrée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec (www.patrimoine-religieux.qc.ca). Par le passé, il existe des cas où des travaux de remplacement de portes, de fenêtres ont été réalisés sans respecter les matériaux originaux et, lors de l'inventaire, cela a influé sur l'évaluation patrimoniale des lieux et, par conséquent, sur leur admissibilité à l'aide financière.

Quoi faire? Où s'adresser dans le cas d'un lieu ne possédant pas une aussi grande valeur patrimoniale? Les besoins sont grands.

Au fédéral : s'adresser au député de la circonscription.

La Table de concertation régionale du Conseil du patrimoine religieux du Québec peut vous orienter dans vos démarches, mais à ce jour, il n'est pas envisagé de réévaluer les résultats de l'Inventaire.

Pour les lieux possédant un statut juridique en vertu de la Loi sur les biens culturels, ou encore, pour des cas de réaffectation du patrimoine religieux à des fins communautaires, vous pouvez consulter le Fonds du patrimoine culturel québécois (www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2287).

Il est important de se souvenir que peu importe nos projets, les subventions demandées ou les partenariats que nous pouvons développer, l'apport financier du milieu est exigé.

Le président remercie les participants et la secrétaire, à qui il demande de présenter les délibérations du groupe à la séance plénière.